



Réf. Farde e-Assemblées : 2703525

N° OJ : 97

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/06/2026

Objet : 26 Direction Planification Stratégique et Opérationnelle.- Topographie et Expertise.- Plateau du Heysel.- Parc des Sports.- Plan de désaffectation n° 7700.- Adoption.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Vu le permis d'urbanisme (réf. H1039/2018) délivré à NEO SRL par le fonctionnaire délégué de la Région de Bruxelles-Capitale en date du 25/02/2020, relatif à « la réalisation d'un parc sportif sur le plateau du Heysel entre l'avenue Houba de Strooper et le boulevard du Centenaire » ;

Considérant que le projet prévoit une reconfiguration complète du site par la création de nouveaux équipements et de nouveaux cheminements traversant le futur Parc des Sports, ces cheminements étant destinés à terme à être incorporés au domaine public communal ;

Considérant qu'à cette fin, le plan de modification d'alignement et de désaffectation n°7640 a été adopté définitivement par le Conseil communal en date du 27/05/2024, afin de redéfinir les limites des zones à intégrer dans les futures voiries et de désaffecter les zones de voiries actuelles situées en arrière des nouveaux alignements ;

Considérant que, par souci d'uniformisation, il est nécessaire de procéder à la désaffectation complète des voiries et des parcelles cadastrées afin de les retirer dans leur ensemble du domaine public sur le périmètre d'intervention du projet de Parc des Sports pour faciliter la recadastration après mise en oeuvre du projet;

Considérant que le projet du Parc des Sports prévoit le réaménagement des abords du Planétarium ;

Considérant que les limites de la parcelle cadastrée 20/02k, sur laquelle se situe le Planétarium, seront redéfinies en conséquence et qu'un avenant au bail emphytéotique en cours viendra consacrer cette nouvelle délimitation ;

Considérant qu'il n'est pas nécessaire de procéder à la désaffectation de la parcelle du Planétarium ;

Considérant le plan n°7700 établi par la Direction Planification Stratégique et Opérationnelle, qui reprend en rose le périmètre à désaffecter ;

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Échevins,

DECIDE :

Article unique : Adoption du plan de désaffectation n° 7700.

Annexes :

[plan de désaffectation n° 7700 \(Consultable au Secrétariat des Assemblées\)](#)